



Demande de garde par le père après décision du juge pour enfants

Par **sophie1805**, le **24/09/2011** à **14:35**

Bonjour, Suite à la séparation d'avec mon ex conjoint celui-ci est allé voir une assistante social afin de lui dire que je buvais et que je n'étais pas apte à élever nos 3 enfants. Suite à cela il y a eu passage devant le juge pour enfant et enquête social. Le juge a décidé de mettre une mesure éducative en milieu ouvert. Mon ex conjoint a fait la démarche auprès du JAF pour obtenir la garde alors que la mesure n'a pas encore commencé. Il fait valoir que je bois et que j'ai des problème de couple (bien évidemment c'est totalement faux). Comment prouver devant le juge que c'est accusation sont fausses? Y a-t-il un moyen ? prise de sang ou autre ? Depuis j'ai refait ma vie et il a promis de tout faire afin que je ne les ai plus. Il m'a donné le choix entre mes enfants et mon conjoint actuel. J'ai gardé tout ces sms afin de m'en servir comme preuve. J'ai besoin de prouver que je ne suis pas alcoolique mais je ne sais pas comment faire .

Par **mimi493**, le **24/09/2011** à **14:46**

C'est à lui de prouver que c'est faux. Prenez un avocat